

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Un député condamné pour avoir injurié Willy Schraen

9 novembre 2021 à Issy-les-Moulineaux

Eric Diard, député des Bouches-du-Rhône, a tenté en vain de faire annuler en appel sa condamnation pour injures publiques envers Willy Schraen, le président de la FNC, par le Tribunal judiciaire de Saint Omer. Entre les intérêts civils et les sommes allouées en première instance et en appel sur le fondement de l'article 475-1 du Code de procédure pénale, Eric Diard devra régler à la FNC 1 700€.

La polémique orchestrée à la suite des propos imputés à Willy Schraen au sujet de l'impact des chats sur la biodiversité continue d'avoir des retombées judiciaires car la FNC a engagé de nombreuses actions.

Député, engagé sur le terrain de la cause animale, Eric Diard (député LR des Bouches-du-Rhône) s'était fendu de trois tweets publics particulièrement injurieux à l'encontre de Willy Schraen : « Le jour où il vient à l'assemblée, je vais le faire courir ce chapon ». « Après la vache sacrée, le con sacré ». « Je ne couvre pas cet abruti. Les chasseurs devraient en profiter pour changer de président ».

Condamné en première instance le 2 juillet, celui-ci a cru bon faire appel, et la Cour de Douai l'a sévèrement condamné dans une ordonnance du 18 octobre.

Non seulement son appel est rejeté au pénal, mais les trois tweets sont considérés comme injurieux, avec une motivation qui est conforme à la plainte de l'avocat de la FNC.

Nous sommes également suivis sur le terrain de la liberté d'expression car, la Cour énonce que « le prévenu a voulu montrer qu'il dénigrerait Willy Schraen en apportant une surenchère aux messages, et en adoptant des propos humiliants ».

Elle ajoute qu'aucun élément ne démontre que Willy Schraen ait tenu des propos incitant à la destruction des chats ou à la violence contre les personnes.

La peine d'amende est également confirmée dans un « considérant » qui est des plus sévères : « Il est regrettable qu'un élu de la République s'inscrive dans une surenchère injurieuse pour dénigrer la partie civile sans se placer dans le cadre du débat d'idées ou de propositions sur les questions de chasse ou d'environnement. Un tel comportement de la part d'un



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

responsable politique ne peut que renforcer ceux qui se soustraient à tout dialogue ou à tout débat constructif au profit d'attaques personnelles et injurieuses ».

A propos de la Fédération Nationale des Chasseurs

La Fédération Nationale des Chasseurs, association agréée au titre de la protection de l'environnement, est chargée d'assurer la promotion et la défense de la chasse, ainsi que la représentation des intérêts cynégétiques auprès des instances nationales et européennes. Elle assure la représentation des fédérations départementales et régionales des chasseurs au niveau national, et la coordination de leurs actions (en faveur de la biodiversité, gestion des dégâts de grand gibier aux cultures, sécurité, éducation à la nature ...). La chasse rassemble en France près de 5 millions de personnes dont 1,03 million de pratiquants annuels. Avec près de 70 000 associations de chasse, 94 fédérations départementales et 13 fédérations régionales, la chasse constitue l'un des réseaux ruraux les plus organisés de France. En savoir plus : <http://chasseurdefrance.com/> @ChasseursFrance

